



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 5 novembre 2021 à 17h00

L'an 2021, le vendredi 5 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 29 octobre 2021, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (31)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MATHA Romane, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah, Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, NICOLAS Olivier, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (2)

Madame ECHENE Eléonore a donné pouvoir à Madame BERARDI Marion,
Madame SOUNILLAC Marie-France a donné pouvoir à Madame TAUSSAT Régine.

Conseiller excusé et non représenté (1)

Madame CLOT Marie-Noëlle.

Conseiller absent non représenté (1)

Madame MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie.



Madame Romane MATHA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Nombre de Membres en exercice	35
Nombre de Membres présents	31
Nombre de membres excusés représentés	2
Nombre de membres excusés non représentés	1
Nombre de membres absents non représentés	1
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes Pour	33
Votes Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION N°2021-209 – TARIFS 2022 - VILLE DE RODEZ

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de répertorier comme suit dans un recueil unique l'ensemble des tarifs applicables aux services proposés par la Ville de Rodez pour l'année 2022 (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022) :

Annexe 1 : AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022

Annexe 2 : STATIONNEMENT PAYANT et FOFAIT POST STATIONNEMENT 2022

Annexe 3 : FOURRIERE DE VEHICULES

Annexe 4 : CIMETIERE

Annexe 5 : ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20211105-DEL2021209-DE

Reçu le 15/11/2021

Annexe 6 : CUISINE CENTRALE - RESTAURATION SCOLAIRE et prestations extérieures
Annexe 7 : MEDIATHEQUE/LUDOTHEQUE
Annexe 8 : MAISONS DE QUARTIER
Annexe 9 : SALLES MUNICIPALES
Annexe 10 : ANIMATIONS LOISIRS
Annexe 11 : REGIE ANIMATION
Annexe 12 : ESTIVADA
Annexe 13 : VIDE GRENIER DE LAYOULE
Annexe 14 : MATERIEL MUNICIPAL
Annexe 15 : AMPHITHEATRE
Annexe 16 : EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

Vu les avis favorables à l'unanimité des Commissions Ville Responsable et Ville Citoyenne et solidaire, le Conseil municipal à l'unanimité par 33 voix pour, approuve l'ensemble des tarifs proposés pour l'année 2022 joints en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 15 novembre 2021
Transmise en Préfecture le 15 novembre 2021

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

**AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
COMMERCES NON SEDENTAIRES
TARIFS 2022**

Les tarifs s'appliquent du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

1/ Tarifs foires et marchés et forfait électricité

Conformément aux dispositions issues de l'arrêté municipal permanent N°AG 15-517 en date du 20 juillet 2015 portant règlement municipal des foires et marchés (article 11), il convient de fixer les montants des droits de place selon la grille jointe.

Pour inciter les commerçants à rester présents à l'année sur les marchés, il est proposé de conserver une réduction de 10 % sur l'abonnement annuel par rapport à la présence au coup par coup, et de reconduire le coût de cette présence occasionnelle et dans les mêmes proportions les abonnements électricité annuel et semestriel.

Primeurs - Maraîchers - Producteurs	Tarifs
Par mètre linéaire (ou moins)	1 €
Abonnement par marché par mètre linéaire	38 €

Déballeurs et Marchands Forains	Tarifs
<u>Marchands forains avec étalage de marchandises</u>	
Jours ordinaires par mètre linéaire (ou moins)	1 €
Jour de foire par mètre linéaire (ou moins) et par jour	3 €
Présents aux marchés - par an et mètre linéaire	38 €
Présents aux marchés - pour 6 mois et par mètre linéaire	22 €
Présents aux foires par an et par mètre linéaire	12 €
<u>Marchands ambulants</u>	
Par véhicule et par jour	10 €
Par véhicule, abonnement annuel (44 demi-journées)	220 €

Marchés spécifiques	Tarifs
Marché chrysanthèmes par mètre linéaire	19 €
Caution	104 €
Marché aux sapins par mètre linéaire	14 €
Caution	104 €
<u>Marchés de Noël</u>	
Plein air par mètre linéaire pour la durée du marché	32 €
En chalet pour la durée du marché	450 €
Caution	150 €

Tarifs installation électrique	Tarifs
Par marché	3 €
Abonnement annuel	59 €
Abonnement semestriel	30 €

2/ Tarifs de la Fête foraine, cirques et animations diverses

Attractions foraines	Tarifs
Baraque forfait Baraque moins de 58 m ² : forfait proratisé à la surface en m ² Baraque plus de 58 m ² : forfait + 0,10 €/m ² /jour	520 €
Manège forfait Manège moins de 121 m ² : forfait proratisé à la surface en m ² Manège de plus de 121 m ² : forfait + 0,10 €/m ² /jour	646 €
Attraction en "zone bleue"	364 €
Appareils et distributeurs automatiques pour la durée de la fête	74 €
Forfait caravane d'habitation principale pour la durée de la fête	69 €
Forfait caravane d'habitation secondaire pour la durée de la fête	36 €
Participation financière au branchement électrique	48 €

Cirques	Tarifs
Grands cirques (plus de 700 places) 1 ^{er} jour sans mise à disposition de benne à ordures 1 ^{er} jour avec mise à disposition de bennes à ordures 2 ^{ème} jour	500 € 583 € 303 €
Petits cirques (moins de 700 places) 1 ^{er} jour sans mise à disposition de benne à ordures 1 ^{er} jour avec mise à disposition de bennes à ordures 2 ^{ème} jour	250 € 366 € 100 €

Animation et spectacles divers (par m ² et par jour)	Tarifs
1 ^{er} et 2 ^{ème} jours 3 ^{ème} jour Arrhes correspondant à la moitié du droit de place	1 € 2 €

La caution sera débitée en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures avant, et en cas de dégradation du domaine public ou de l'équipement communal mis à disposition, indépendamment des frais de nettoyage ou de remise en état des équipements dégradés.

3/ Occupations du domaine public

Véhicule automobile affecté à la destination commerciale	Tarifs
Par véhicule ou matériel et par jour	20 €
Taxi par an	170 €

Permission de voirie	Tarifs
Forfait pour toute permission	20 €
Redevance par jour et par m ² de chaussée ou de trottoir occupé	0,20 €
Redevance par jour et par place de stationnement payant neutralisé	
Zones hypercentre et centre	7 €
Zones boulevards et périphériques	3 €

Kiosque - Extension commerciale	Tarifs
Kiosque à journaux (prix forfaitaire au kiosque)	300 €
Extension commerciale permanente par m ² et par an	110 €

Etalage -Stand de vente	Tarifs
Etalage, stand de vente, tout dispositif augmentant la surface de vente	
Zone centre-ville - par m ² et par an	42 €
Zones hors centre-ville - par m ² et par an	21 €
Sas d'entrée - par m ² et par an	15 €
Passerelle en surplomb du domaine public - par m ² et par an	15 €
Bacs à fleurs - par m ² et par an	15 €
Cabines photographiques - par m ² et par an	42 €
Tout dispositif de réfrigération / congélation (machine à glaces...)	63 €
Tout dispositif de cuisson (rôtissoire, crêpière, friteuse...)	63 €
Tout dispositif type distributeur (confiserie, boisson...)	63 €
Tout dispositif de présentation de carte postale	10 €

Chevalets -Portes menus	Tarifs
Chevalets, porte-menus, Tout dispositif informatif n'augmentant pas la surface de vente	Gratuité

4/ Travaux

Travaux pour le compte d'un tiers	Tarifs
Réfection d'un m ² de chaussée empierrée	26 €
Réfection d'un m ² de chaussée revêtue d'un enduit hydrocarboné	60 €
Réfection d'un m ² de chaussée d'enrobé	86 €
Réfection d'un m ² de trottoir d'enrobé	58 €
Réfection d'un m ² de tranchée sous accotement stabilisé	11 €
Réfection d'un m ² de pavés	341 €

5/ Terrasses

Considérant que les tarifs proposés étaient proposés jusqu'à présent pour 3, 6 ou 12 mois pour les terrasses ouvertes ;
Considérant que les demandes formulées par les commerçants ne correspondent pas toujours à leurs besoins, il convient, à compter de 2022, que les tarifs d'occupation du domaine public constituées par les terrasses soient désormais par mois ;

Considérant que tout mois entamé est dû ;

Considérant que l'occupation du domaine public non autorisée ou toute absence de déclaration du domaine public sera soumise à une taxation d'office comme précisée dans le tableau ci-dessous ;

Considérant qu'il convient de maintenir une distinction de deux zones définies comme suit :

Zone 1 : avenue Victor Hugo, place d'Armes, esplanade des Rutènes, parvis nord du Multiplex, l'ensemble des boulevards du tour de Ville côtés pair et impair, ainsi que les rues comprises dans ce périmètre.

Zone 2 : toute la Ville hors zone 1.

Terrasses fermées (type véranda)	Tarifs
Terrasses fermées et permanentes - par m ² et par an	110 €

Terrasses ouvertes (y compris type barnum)	Zone 1	Zone 2
Terrasses par m ² et par mois	4 €	3 €

Taxation d'office	Tarifs
Pour occupation du domaine public non autorisée (par jour après mise en demeure)	150 €
Pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (par jour après mise en demeure en supplément du tarif ad'hoc)	50€

6/ Occupation du parking du Val de Bourran

Salons et foires exposition Val de Bourran	Tarifs
Parking chemin de Corniche par mois	1 060 €
Plateau supérieur Val de Bourran par mois	4 240 €
Plateau inférieur Val de Bourran par mois	5 300 €
Cautions	2 120 €
Semaine supplémentaire par plateau	1 060 €